

HIVER

TAXABLES ET NON TAXABLES

En vertu du système provincial de remboursement de la moitié de la consigne des récipients à boisson du Nouveau Brunswick, une consigne (taxes comprises) de 10 ¢ est imposée sur les récipients à boisson non alcoolisée, mais la moitié seulement de ce montant (5 ¢) est remboursée au consommateur au retour du récipient.

Seule la portion remboursable de 5 ¢ de la consigne serait exclue de l'assiette de la taxe, tandis que l'autre montant de 5 ¢ qui n'est pas remis au consommateur continuera à être assujéti à la taxe de la même manière que la boisson.

Vous pouvez accéder au feuillet d'information de l'Agence du revenu du Canada sur les boissons taxables et détaxées sur notre site www.encorpatl.ca. Sélectionnez la langue de votre choix en cliquant sur l'icône Bienvenue ou Welcome. Cliquez sur UTILISATEURS dans la barre de menu verte et sélectionnez « Information sur le remboursement de la consigne » et sélectionnez le lien vers le site de l'ARC « ARC Info TPS/TVH sur boissons taxables/détaxées ».

Pour éviter à tous les détaillants la complexité de devoir déterminer le montant de taxe de la portion non remboursable afin de calculer leurs crédits de taxe sur les intrants et les remboursements, des règles spéciales s'appliquent et exigent que seul le premier fournisseur de la chaîne de distribution qui impose la consigne soit responsable de rembourser la taxe de la portion non remboursable de la consigne.

Voici la formule pour calculer le montant à rembourser à Encorp pour chaque consigne de 10 ¢ que vous prélevez sur une vente **taxable** :

- Portion remboursable 5 ¢
- Portion non remboursable 5 ¢
- Votre responsabilité en matière de TVH : 0,575 ¢ (13/113 de la portion non remboursable)
- Remboursement à Encorp de 9,425 ¢
- Pour chaque consigne de 10 ¢ que vous prélevez sur une vente **non taxable ou détaxée**, vous rembourserez 10 ¢ à Encorp, étant donné que le remboursement ne comprend pas de TVH.



Nous encourageons les distributeurs à obtenir un avis professionnel lorsqu'ils ont des questions sur l'assujettissement ou non à la taxe de la boisson ou du récipient.

RÉVISION DU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris la révision de tous les processus de son Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB). Au cours des quelques derniers mois, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a travaillé à un projet d'amélioration des processus, et un consultant a effectué une évaluation indépendante de l'efficacité potentielle et de l'amélioration du programme.

La révision actuelle de la *Loi sur les récipients à boisson* du gouvernement du Nouveau-Brunswick offre une occasion parfaite de renouveler le partenariat de longue date en matière de gestion des récipients à boisson post-consommation. Motivés par le besoin de faire preuve de leadership novateur, nous possédons le savoir collectif pour faire du modèle néo-brunswickois un véritable chef de file en matière de programmes de gestion des récipients à boisson en Amérique du Nord.

Au terme de 20 ans d'existence, Encorp Atlantique est déterminée à maintenir un rôle de leadership dans la gestion des récipients à boisson post-consommation au Nouveau-Brunswick. L'industrie a démontré qu'elle peut mieux gérer ce programme en assurant sa gouvernance. Le Conseil d'administration actuel d'Encorp a discuté de la manière de modifier sa structure de gouvernance afin qu'elle reflète les intérêts actuels des intervenants de l'industrie.

Les recommandations que nous avons transmises au Comité de révision sont fondées sur une révision de plus de 20 ans de données et d'information touchant le programme néo-brunswickois. Voici les principes fondamentaux utilisés dans la révision :

- Viabilité du programme;
- Optimisation du taux de récupération;
- Sécurité et commodité pour le consommateur;
- Améliorations apportées au modèle opérationnel du réseau de collecte.



Dans le cadre de la révision actuelle de la *Loi sur les récipients à boisson* du Nouveau-Brunswick, nous avons la possibilité de créer un programme de gestion des récipients à boisson pratique, efficace et avant-gardiste dont nous pouvons tous être fiers. Tous et toutes conviennent que la province doit réduire l'empreinte écologique de la collecte et de la gestion des récipients à boisson.

Notre examen a consisté à évaluer sur place 73 centres de remboursement de la province. Durant ces visites sur place, un thème commun a ressorti : la main-d'œuvre est un défi pertinent pour la plupart des propriétaires de centre du Nouveau-Brunswick. Du point de vue de la planification, nous estimons que la transition entre la démarche actuelle axée sur un seul flux et une démarche axée sur des flux multiples permettrait la mise en place d'un nouveau modèle opérationnel structuré qui serait axé sur le volume et normalisé dans l'intérêt de tous les intervenants. Cette restructuration pourrait se faire sur une période de trois à cinq ans et créer de nouvelles occasions d'affaires pour les propriétaires de centre de remboursement.

Nous devons optimiser la technologie disponible pour améliorer l'exactitude et l'efficacité de la gestion de plus de 400 millions de récipients à boisson post-consommation par année au Nouveau-Brunswick.

Suite en page 2

**POUR COMMUNIQUER
AVEC NOUS :**
1-877-389-7320
www.encorpatl.ca

Pauline Nowlan
506.389.7321
Comptabilité

Paul Robichaud
506.577.6651
TI Gestionnaire
du réseau

Colette Boucher
506.389.7323
Contrôleuse

Pierre Landry
506.389.7322
Directeur Général

► ENCORP ANNONCE UN PROJET PILOTE DE TROIS ANS

Le projet pilote annoncé récemment consiste à mettre en œuvre une série d'initiatives et d'expériences sur une période de 36 mois à l'échelle des comptoirs de retour des consommateurs. Dans le cadre du projet, on tentera de mesurer les améliorations apportées au système et l'efficacité globale des systèmes, des normes et de la gestion des centres de recyclage (centres de remboursement).

Selon l'évaluation des opérations actuelles du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, il est évident qu'il faut améliorer l'efficacité future des centres de remboursement. Encorp est déterminée à améliorer les niveaux de remboursement, la commodité pour le consommateur et le modèle opérationnel des centres de remboursement au Nouveau-Brunswick.

Le projet visera à améliorer l'efficacité du programme qui exige beaucoup de main-d'oeuvre et à explorer les options d'amélioration de la commodité pour le public et, du même coup, à augmenter les niveaux de recyclage, à améliorer les volets santé et sécurité ainsi que l'expérience même du retour des récipients à boisson post-consommation.

Le lancement devrait avoir lieu le jour de la Terre (22 avril 2014), et le projet pilote (>3 M/récipients/année) progresse comme prévu. La sélection des sites et la conception des unités modulaires sont presque terminées, tandis que le logiciel et les éléments de l'interface avec le consommateur sont à l'étape des tests.

Suite de la page 2

► L'AVENIR : redéfinir le centre traditionnel de remboursement des récipients au Nouveau-Brunswick et transformer son modèle opérationnel de base en modèle axé sur les matières multiples.

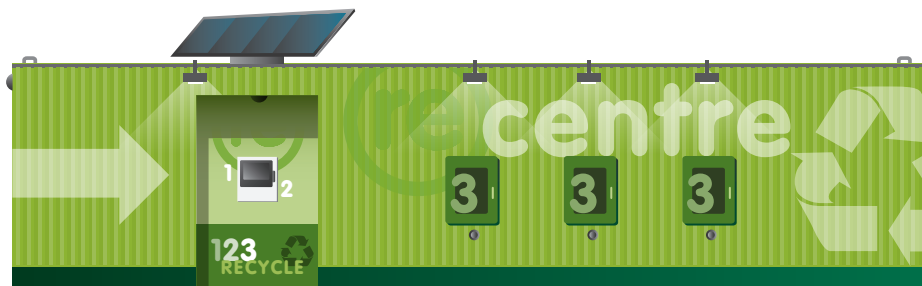
La difficulté de cette révision consiste à trouver un modèle viable axé sur une vue générale des besoins des intervenants sans interfinancement tout en adoptant les technologies dans l'intérêt des consommateurs et des propriétaires de centre de remboursement.

► RECOMMANDATIONS

- Mener une série de projets pilotes à l'aide des technologies disponibles (>1 M, >3 M, >6 M récipients/année).
- Créer une meilleure collaboration de tous les agents distributeurs.
- Harmoniser et consolider les services de collecte et de traitement.
- Normaliser les heures d'ouverture des centres de remboursement.
- Fournir à tous les consommateurs un reçu de transaction.
- Réduire les tris, l'enlèvement des bouchons et le double emploi.

Le PGRB du Nouveau-Brunswick se trouve à un point tournant et il a besoin d'innovation dans l'efficacité de la collecte, du traitement, ainsi que la sécurité et la commodité pour le public afin de répondre aux besoins des consommateurs sans cesse occupés et de tenir compte des coûts croissants du programme.

Encorp a réussi à assurer un rendement financier constant du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick et à détourner des matériaux de valeur du flux des déchets tout en maintenant son titre de programme de gestion des récipients ayant le plus faible coût par unité au Canada (*Canadian Recycling Affiliates*). Néanmoins, la modernisation du programme demeure prioritaire pour Encorp Atlantique, ses actionnaires et ses distributeurs.



► MARCHÉS

Dans l'ensemble, les marchés des matières du dernier trimestre sont demeurés stagnants, et le prix du PET et de l'aluminium ont été plus faibles que prévu. Néanmoins, les marchés demeurent supérieurs aux taux de récession et légèrement meilleurs.

► PRIX DES MATIÈRES

Prix des matières sur le marché comparé à la même période l'année dernière : aluminium **13 %** de moins; PET **15 %** de moins. Dans l'ensemble, la vente des boissons non alcoolisées a été de **1,3 %** supérieure à celle de l'année dernière (du 1^{er} octobre au 30 septembre 2013), alors que le nombre de récipients récupérés a baissé légèrement de **2,0 %** pour la même période.

APERÇU DES PRIX DU MARCHÉ EN \$ US /LIVRE DE MATIÈRES EN BALLE

	Aluminium	PET	Marché de change
30 sept. 2011	0,79 \$	0,33 \$	1,007 \$
30 sept. 2012	0,74 \$	0,19 \$	0,95 \$
Au 30 septembre 2013	0,64 \$	0,17 \$	1,01 \$

INSTANTANÉ DU MARCHÉ / PÉRIODE DE TROIS ANS EN \$ US /LIVRE

	Aluminium	PET
Élevé ▲	0,88 \$ mars 2011	0,37 \$ mars 2011
Faible ▼	0,63 \$ juillet 2013	0,17 \$ juillet 2013

* Ces chiffres sont fondés sur les moyennes mensuelles.

UNITÉS REMBOURSÉES D'UNE ANNÉE À L'AUTRE

	Aluminium	Verre	PET	Autre	Total
1 oct - 30 sept 2012	66 040 643	2 281 195	74 990 566	15 937 368	159 249 772
1 oct - 30 sept 2013	65 009 098	2 058 231	75 023 237	15 127 570	157 218 136
Qté année-année	-1 031 545	-222 964	32 671	-809 798	-2 031 636
% année-année	-1,56 %	-9,77 %	0,04 %	-5,08 %	-1,28 %